



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Maintenir les mesures pour favoriser l'épargne chez les ménages à faible revenu	N^o DE LA MESURE	2.26
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE	
<input checked="" type="checkbox"/>	Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
<input type="checkbox"/>	Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Apporter diverses modifications au règlement régissant le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale, de façon à assouplir les règles de comptabilisation des actifs. Cette mesure vise à favoriser l'autonomie des personnes et à tenir compte de certaines difficultés économiques transitoires.</p> <p>Principales modifications apportées au règlement pour exclure les actifs suivants dans le calcul de la prestation ou hausser les exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> regroupement, au Programme de solidarité sociale, de l'exclusion applicable notamment à la valeur de la résidence et de l'exclusion applicable notamment à un Régime enregistré d'épargne retraite; exclusion relative à un Régime enregistré d'épargne étude; exclusion, au Programme de solidarité sociale, des legs, du produit d'une assurance-vie ou d'une autre indemnité de décès, reçus en cours d'aide; épargne dans un plan d'épargne individuel; exclusion des remboursements d'impôts reçus à la suite de la production d'une déclaration de revenus annuelle, pour le mois de leur réception jusqu'au dernier jour du mois suivant; hausse des montants de l'exemption applicable notamment à la valeur de la résidence; sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-invalidité; indemnités versées par le gouvernement fédéral à des victimes de l'hépatite C; indemnités versées par l'Institut universitaire en santé mentale Douglas à d'ex-résidents du Pavillon des Pins. 	

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
Aucune activité durant la période.

COÛT DE LA MESURE*
2004-2005 : 0 M\$
2005-2006 : 2 M\$
2006-2007 : 7 M\$
2007-2008 : 7 M\$
2008-2009 : 7 M\$
2009-2010 : 7 M\$
2010-2011 : 7 M\$
* Coût estimé

CLIENTÈLE REJOINTE
2004-2005 : n. d.
2005-2006 : n. d.
2006-2007 : n. d.
2007-2008 : n. d.
2008-2009 : n. d.
2009-2010 : n. d.
2010-2011 : n. d.

ÉTAPES À VENIR
Aucune connue.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les principales composantes de la mesure ont été réalisées au cours du premier plan d'action. Certains éléments peuvent s'ajouter dans le temps selon les circonstances et les besoins. Actuellement, aucun élément nouveau n'est prévu.

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS